



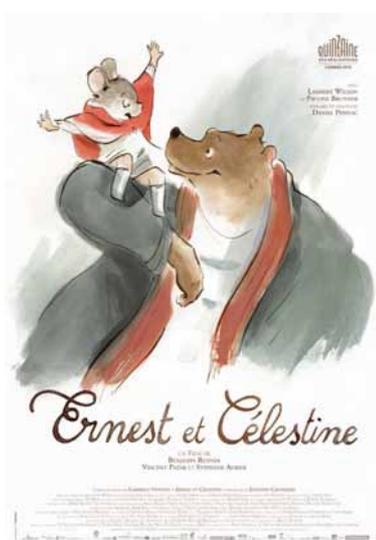
BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 268

AVRIL 2013

Cinéma

LE VENDREDI 26 AVRIL 2013 A 20H00

ERNEST ET CELESTINE



Dans le monde conventionnel des ours, il est mal vu de se lier d'amitié avec une souris.

Et pourtant, Ernest, gros ours marginal, clown et musicien, va accueillir chez lui la petite Célestine, une orpheline qui a fui le monde souterrain des rongeurs. Ces deux solitaires vont se soutenir et se réconforter, et bousculer ainsi l'ordre établi...

Prix : 4€/Adultes et 3€/Enfants jusqu'à 16 ans



ANIMATION BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque Municipale propose

CONTES A CROQUER

Contes pour enfants à partir de 6 ans, présentés par Mathieu EPP, conteur professionnel

le samedi 20 avril 2013 à 14h00 (durée 50 min)

Salle paroissiale sous la bibliothèque

Plateau



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
COQUELET Aurélie	2, rue de Strasbourg	06.83.78.13.42
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
DIEDERICHS Raymonde	16, rue de Saverne	03.88.38.66.41
GARNIER Véronique	6, rue de la République	03.88.04.92.98
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GODENIR Marianne	32, rue du Fort	03.69.06.27.30
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
PAQUOT Marie France	39, rue de Molsheim	03.88.38.38.57
REMOND Sylvie	1, rue de la Paix	03.88.38.36.94
RODRIGUES Marina	14, rue de Marker	06.32.40.74.37
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44



LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais d'Assistants Maternels de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternels :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

DECORATIONS DE PÂQUES



Comme chaque année, la Mairie et la fontaine du Felsebrunne ont revêtu leur décor de printemps annonçant l'arrivée des fêtes de Pâques.

Un grand merci à Mme Gaby FARNER, pour son travail remarquable.

Merci!
Merci!
Merci!
Merci!



INFO PREFECTURE - PIÈCES D'IDENTITÉ

❖ Carte d'identité :

Les vacances de fin d'année approchant, pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité et/ou passeport **car les délais d'obtention sont de 3 à 4 semaines actuellement.**

Petit rappel :

- Le renouvellement de la carte d'identité se fait en Mairie de Soultz-les-Bains.
- Pour le renouvellement des passeports, il faut vous adresser à la Mairie de **Molsheim**.

REFERENDUM DU 7 AVRIL 2013 :

Le 7 avril prochain, tous les Alsaciens seront appelés aux urnes afin de décider si oui ou non, ils approuvent la création de la Collectivité territoriale d'Alsace (CTA). Pourquoi ce référendum ? Comment sera-t-il organisé ? Et que se passera-t-il après ?



Pourquoi ce référendum ?

Pour toute création d'une nouvelle collectivité, un référendum est imposé par la loi. En l'occurrence, les élus du Conseil Général du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Région Alsace ne doivent pas prendre une décision sans consulter les Alsaciens. Le référendum du 7 avril 2013 n'est pas exigé par l'Etat, il émane de la volonté des trois collectivités.

Quelle organisation du référendum ?

La loi confie aux maires l'organisation administrative et pratique du scrutin dans chaque commune. Les maires veilleront à la bonne tenue du ou des bureaux de vote et s'assureront de la régularité des opérations de vote, de dépouillement et de transmission des résultats. Chaque électeur aura la possibilité de consulter un dossier d'information pour se faire son opinion en toute neutralité.

La campagne pour le référendum :

Comme pour les scrutins électoraux, le projet de CTA bénéficie d'une période de campagne officielle. Elle débutera le **25 mars 2013** et s'achèvera le **6 avril 2013** à minuit. La campagne sera animée par les élus des trois collectivités et les partis politiques.

Et la suite ?

Pour donner suite au projet de création de la CTA, le **"oui" au référendum est indispensable.**

Il devra représenter à la fois **50% des suffrages exprimés et 25% des électeurs inscrits**, dans chaque département.



LE VOTE PAR PROCURATION



Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Qu'est ce qu'une procuration ?

Voter par procuration signifie confier son vote pour le jour de l'élection à un autre électeur inscrit sur liste électorale de Soultz-les-Bains.

Etablir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le 1er tour, soit le second, soit les deux tours de l'élection, soit toutes les élections à partir d'un délai

maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Où faire établir sa procuration ?

Pour le secteur de Molsheim, l'autorité localement habilitée à établir une procuration sera :

Gendarmerie Nationale
29 route Ecospace
67120 MOLSHEIM
Tél : 03 88 04 81 10

Tribunal d'Instance
3 rue du Maréchal Kellermann
67120 MOLSHEIM
Tél : 03 88 49 72 49

Les résidents à l'étranger s'adresseront au consulat ou à l'ambassade de France.

Quand doit-on faire établir une procuration ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit être parvenue à la Mairie avant le jour du scrutin. Attention aux délais postaux, n'attendez pas le dernier moment.

Qui peut voter par procuration ?

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention,..)

Quels documents permettent la procuration ?

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- d'une déclaration sur l'honneur précisant qu'il se trouve dans l'une des catégories énumérées ci-dessus. Cette déclaration est intégrée au formulaire (Cerfa n° 12668*01 disponible sur place).

Les officiers de police judiciaire compétents se déplacent à la demande écrite des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais



INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE



Les parents désirant scolariser leur(s) enfant(s) né(s) en 2010 à la rentrée prochaine sont priés de se présenter aux séances d'inscription munis du livret de famille, du carnet de santé et du certificat d'inscription et d'admission établi par la mairie.

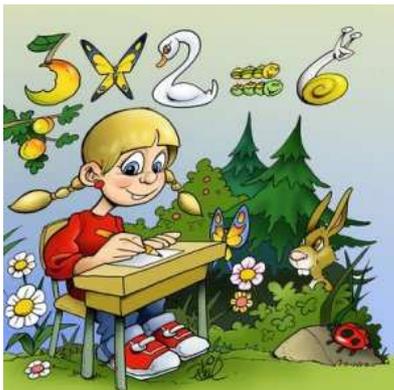


**les Vendredi 3 mai 2013 de 16h 00 à 18h 00
à l'Ecole des Pins 8 rue du Fort**

Les inscriptions des enfants nouveaux arrivants dans le village se feront au même moment.

Vous pouvez d'ores et déjà venir à la Mairie de Soultz-les-Bains réaliser la pré-inscription, muni de votre livret de famille.

CLASSE VERTE DE L'ECOLE DES PINS



L'école de Soultz-les-Bains, de la maternelle au CM2, est revenue jeudi dernier d'un séjour de quatre jours à Lalaye en classe découverte. Ce fut, avant les fêtes de Pâques, une belle semaine passée au centre Jeunesse Heureuse.

Le thème des quatre jours étant le Moyen âge à travers une classe médiévale, tout était en place pour que les enfants vivent une semaine inoubliable : entre autres, une randonnée au château du Bilstein pour les plus grands, recherche de la source perdue pour le cycle 2 et rencontre avec le dragon Blue et ses œufs égarés pour les petits.

Pour finir un banquet médiéval en costumes et en présence du roi et de la reine de la soirée.

Le menu : Brouet de printemps, Saumon à la sauce safranée avec médaillon de l'Ours, Légumes des anciens, Douceur de la reine, Douceur du roi, Pain couronné, eau de la source, Elixir du druide, Elixir des pèlerins.

Gageons que les enfants sont prêts à repartir !



VACCINATION

Les prochaines séances de vaccinations auront lieu à la mairie de Soultz-les-Bains aux dates suivantes :

- Jeudi 16 mai 2013 de 19h00 à 19h30
- Jeudi 13 juin 2013 de 19h00 à 19h30
- Jeudi 20 juin 2013 de 19h00 à 19h30



Une convocation sera envoyée aux personnes concernées selon les informations en notre possession. Cependant, même si vous n'avez pas reçu de convocation, vous pouvez vous présenter et bénéficier d'une vaccination gratuite. Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).

SOIREE FLEURISSEMENT



Comme chaque année, la commune s'inscrit au mois de juin au concours départemental de fleurissement. Cette inscription permettra à notre village de participer au concours organisé entre communes pour décrocher une "fleur" et un foyer soultzois pourra être sélectionné pour son fleurissement et concourir pour un prix cantonal ou départemental.

Pour favoriser le développement du fleurissement à Soultz-les-Bains, la traditionnelle réunion d'information sur ce thème sera organisée par la commune le

Mardi 30 avril 2013 à 20h00

à la Salle des Fêtes (32 rue de Saverne)

Cette année, la réunion portera sur les géraniums de nos balcons

Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion.

HALTE AU VANDALISME

La Commune de Soultz-les-Bains connaît depuis plusieurs mois une recrudescence d'actes répétés de vandalisme qui se traduisent par des portes régulièrement fracturées au Hall des Sports, des tags, le mobilier urbain cassé (poubelles, panneaux de signalisation routière), déplacement de la décoration de Noël de la Mairie retrouvée dans les poubelles du Hall des Sports. La liste n'est hélas pas exhaustive. Ces dégradations entraînent de gros frais pour la collectivité.

La Commune de Soultz-les-Bains a donc porté plainte pour l'ensemble de ces actes de vandalisme et une enquête de gendarmerie est en cours.

La persistance de ces actes de malveillance nous a conforté dans notre volonté d'engager une réflexion pour sécuriser les sites communaux par l'installation d'alarmes et un système de vidéosurveillance sur l'ensemble du territoire.

L'installation de ces caméras fera l'objet d'une information communale.



**INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
DE SOULTZ-LES-BAINS**



Programme 2013

➤ **Manifestations :**

- Grand concours amateurs annuel dimanche le 28 avril 2013
- Pêche grosse truite dimanche le 1^{er} septembre 2013
- Pêche au brochet (à partir de 8h00) dimanche le 20 octobre 2013
- Assemblée générale dimanche le 27 octobre 2013
- dimanche le 01 décembre 2013

◆ **Mossig :** Interdiction de pêcher dans les réserves du moulin

- du pont à l'écluse, côté Soultz-Les-Bains
- 50m en aval de l'écluse coté Dahlenheim

◆ **Étang :** ouverture, en dehors des dimanches de concours et de locations :

- les dimanches après midi de 14 à 18 heures du 05 au 19 mai 2013
- les vendredis de 17h à 22h du 24 mai au 26 juillet 2012
- les dimanches de 8h à 12h du 4 août au 10 novembre 2012
- nombre de cannes : 1 ou 2 cannes, selon l'indication du calendrier affiché au club house
- pêche au moulinet réservée à la pêche au vif, pêche au chènevis interdite
- fermeture générale de l'étang de 10 novembre 2012 à 12h
- sans limite quantitatives pour les espèces communes sauf :
 - carpes : tout poisson dont le poids est > à 3 kg est à remettre à l'eau.
En cas litige, la décision sera du ressort de la personne de permanence
 - les esturgeons sont également à remettre à l'eau

▪ immersion étang 2013 hormis truites

- 50kg de rotengles
- 50 kg de tanches
- 80 kg de carpes

Renseignements complémentaires et inscriptions :

- M. Jean-Pierre HENG 03 88 38 33 97
- M. Jean-Louis VELTEN 03 88 38 54 24



DON DU SANG



BILAN DE L'OPERATION RECUP'SAPINS DU SAMEDI 12 JANVIER 2013

Environ 120 sapins ont été ramassés par l'association Don de Sang de Soultz les Bains le samedi 12 janvier 2013.

Cette année encore, l'association Don du Sang de Soultz les Bains a organisé son annuel manifestation « Récup'Sapins ».

Qu'est-ce que l'opération « Récup'Sapins » :

C'est une coutume bien sympathique, certains habitants de la commune viennent déposer leur sapin de Noël, sur le parking du hall des sports alors que la majorité des sapins est ramassée dans le village.

Les sapins sont brûlés en un grand feu de joie au grand plaisir des spectateurs.

Cette année, une trentaine de villageois sont venus assister au spectacle agrémenté de vin chaud pour les adultes et de jus de pomme chaud pour les enfants accompagnés de quelques gâteaux.

L'association remercie les personnes qui apportent leur soutien financier ou par leur présence lors de nos manifestations.

La prochaine collecte de sang aura lieu :

**Mardi 16 juillet 2013
De 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente**

Elle sera suivie d'une collation.

Donner son sang, c'est offrir la vie.



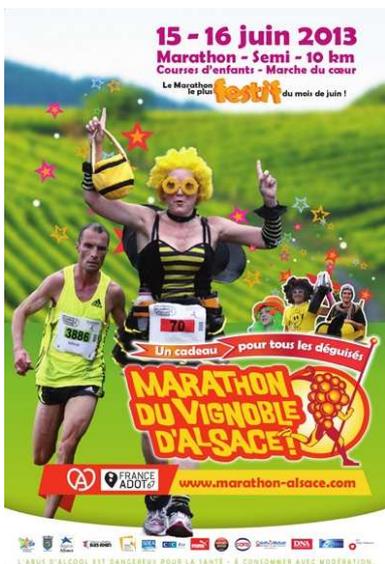
MARATHON DU VIGOBLE : 15 ET 16 JUIN 2013

La 9ème édition du Marathon du Vignoble d'Alsace est annoncée... Sous le signe de la convivialité - là je ne vous apprend rien. Sauf que cette année, nous adoptons un nouveau mode de convivialité : notre course s'ouvre **GRATUITEMENT** à tous ceux qui auront (eu) 60 ans en 2013 !

C'est un clin d'œil que nous faisons, avec la complicité du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA), aux "60 ans de la route des Vins d'Alsace" !!! Et c'est une des festivités officielles de cette grande année anniversaire.

Ceci mérite une vraie communication : "marathon, semi-marathon, 10 km.... si t'as 60 ans, tu cours gratuitement !" ... tu cours, et tu profites des mêmes attentions que pour les autres coureurs :

- l'accès à la Spätzle Party
- le buffet du marathonien
- le cadeau du finisher
- et bien sûr, l'accès aux 12 étapes "gastroviniques" du parcours !!!!



Réservez dès maintenant !

"GAGNEZ DU TEMPS : PRE-DEPOSEZ UNE PLAINE EN LIGNE "

Vous souhaitez déposer plainte dans les départements du Bas-Rhin, de la Charente-Maritime, de la Haute-Garonne ou des Yvelines.

Vous êtes victime d'une atteinte contre les biens pour laquelle vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. Simplifiez vos démarches et gagnez du temps en effectuant, de n'importe quel accès à Internet, une pré-plainte en ligne.



EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

La pré-plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de renseigner un formulaire de pré-plainte en ligne et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte.

Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en tant que représentant légal soit d'une personne morale (gérant de société ou de syndic...) soit d'une personne physique (mineure, sous tutelle...)

La Pré-plainte en ligne, c'est : un Plus de liberté :

Choisissez le lieu où vous irez signer votre plainte au sein d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie des quatre départements concernés par l'expérimentation.

Vous pouvez signaler les faits depuis votre lieu de vacances et vous présenter, à votre retour, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour confirmer votre plainte. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'accusé de réception de votre pré-plainte pour la signer.



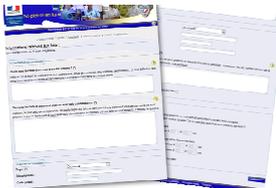
Un accueil privilégié :

Vous êtes reçu par un policier ou un gendarme qui connaît votre situation et répond à toutes vos interrogations sur le traitement et le suivi de votre plainte.

Un gain de temps :

N'attendez plus au commissariat de police ou dans la brigade de gendarmerie : présentez-vous au jour et à l'heure fixés avec l'ensemble des justificatifs nécessaires qui vous ont été préalablement demandés, vous serez rapidement reçu.

« la pré-plainte en quelques clics » : Connectez-vous sur le site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Clic 1 :

- ⇒ choisissez le lieu où vous allez signer votre déclaration dans la liste des commissariats de police ou brigades de gendarmerie des départements du Bas-Rhin, de la Charente Maritime, de la Haute-Garonne ou des Yvelines qui expérimentent ce service ;

Clic suivant :

- ⇒ renseignez le formulaire qui apparaît, puis validez votre saisie ;
- ⇒ vous serez rapidement contacté par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie choisi pour convenir d'un rendez-vous. Vous serez également informé des justificatifs (factures, pièce d'identité...) dont vous devrez impérativement vous munir ;
- ⇒ lors du rendez-vous, vous signerez votre déclaration après des modifications éventuelles. La plainte sera alors officiellement déposée.

Quelles sont les infractions concernées ?

Toute atteinte contre les biens dont l'auteur est inconnu, comme par exemple :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (papiers, objets ou matériels divers...)
- vol dans un véhicule automobile (auto-radio, sac à main...)
- vol de deux roues (scooter, bicyclette...)
- vol de téléphone portable ;
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture...)
- escroquerie ou abus de confiance....

VEILLEZ A PRESERVER LES TRACES ET INDICES AFIN QU'ELLES DEMEURENT EXPLOITABLES PAR LES ENQUETEURS EN EVITANT TOUT CONTACT OU DEPLACEMENT

EMMAÜS CENTRE ALSACE FETE SES 30 ANS !

Emmaüs Centre Alsace fête ses 30 ans ! Durant toutes ces années ce sont les dons et les implications de chacun qui ont permis de faire évoluer et d'agrandir la communauté.



Emmaüs Centre Alsace tient à remercier toutes les personnes qui ont d'ores et déjà participé à cette grande aventure.

Emmaüs Centre Alsace aujourd'hui c'est une communauté qui accueille 42 compagnons à Scherwiller, 25 contrats aidés à Sélestat, gérant au quotidien la récupération d'objets et de textile pour leur redonner une seconde vie à travers nos 2 salles de ventes, faisant de nous un partenaire solidaire de développement durable.

Tout au long de cette année particulière, nous vous convions chaque 1er week-end du mois à des rencontres sur des thèmes divers ainsi que des ventes spéciales.

Encore un grand merci à tous !

Nous sommes à votre disposition sur simple appel au 03 88 82 05 24 et sur place au 6 place Abbé Pierre à Scherwiller du lundi au samedi.

Plus d'infos sur le site : emmaus-alsace.com

CONFERENCE SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE DORETTE MULLER ORGANISEE PAR L'AMICALE DU CHATEAU DE DORLISHEIM



Dorette MULLER (1894-1975) était la fille d'Emma MULLER, journaliste, poète et dramaturge alsacienne. Parmi nos artistes peintres alsaciens, elle fut l'une des plus attachantes et des plus fécondes. Son œuvre se compose de dessins, d'aquarelles, de



peintures à l'huile, de cartes postales, d'affiches et même d'assiettes ! Par son thème de prédilection – les enfants en costume folklorique – certains collectionneurs la surnomment notre « Hansi féminin ». Pourtant, jusqu'à ce jour, aucun ouvrage n'a publié à son sujet. Ceci tient sans doute au fait qu'à l'instar de nombreux Alsaciens et Lorrains, elle avait dû se réfugier en Dordogne en 1939, mais elle n'en est revenue qu'en 1953 pour s'installer 3 années à Soultz-les-Bains. Ces quatorze années d'absence d'Alsace ont découragé bien de biographes, car très peu de personnes connaissaient le nom du village où elle et sa mère s'étaient réfugiées : Saint-Médard d'Excideuil.

Après une enquête minutieuse de 6 années, Bernard RIEBEL l'a trouvé. Il s'est rendu sur les lieux, et ce qu'il a apporté lui a permis de dresser une description fidèle de la vie et de l'œuvre de Dorette MULLER.

Vendredi 19 avril 2013 à 20h00

Au Château de Dorlisheim

103 – 105 Grand'Rue – 67120 DORLISHEIM

Entrée libre

COLLECTE DE DECHETS SPECIAUX EN DECHETERIE DESTINEE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS

A l'instar des années précédentes, une collecte spéciale pour les déchets ménagers spéciaux (type peinture, solvants, pneus....) sera organisée sur les déchetteries du SELECT'OM.

Déchets dangereux acceptés dans la limite de 30 Kg par foyer :

- acides : acide batterie, sulfurique,
- bases : soude, déboucheur, lessive alcaline,
- jardinages : insecticides, herbicides, désherbant
- pâteux : colles, cires, vernis, graisses, peintures,
- solvants : essence, solvant, révélateur, fixateur, produit de nettoyage, fuel, liquide de refroidissement, anti-rouille.

Pneus : uniquement VL déjantés, limitation des apports à 4 pneus par foyer.



Les déchets d'amiante ne seront pas collectés. Toutefois nous sommes en mesure d'indiquer les coordonnées d'entreprises locales capables de traiter ce type de déchet.

Les aérosols vides ne sont pas considérés comme des déchets dangereux.

Les lieux de collectes les plus proches :

- | | | |
|--------------------|------------|-----------------------------------|
| - 11 mai 2013 | MARLENHEIM | 8h30 à 12h 00 |
| - 8 juin 2013 | MOLSHEIM | 8h 30 à 12h 00 et 14h 00 à 17h 30 |
| - 15 juin 2013 | WASSELONNE | 8h 30 à 12h 00 |
| - 29 juin 2013 | DUPPIGHEIM | 8h 30 à 12h 00 |
| - 16 novembre 2013 | MOLSHEIM | 9h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 17h 00 |
| - 23 novembre 2013 | WASSELONNE | 9h 00 à 12h 00 |
| - 7 décembre 2013 | DUPPIGHEIM | 9h 00 à 12h 00 |

RECENSEMENT EN MAIRIE

Vous venez d'avoir 16 ans ! N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : cette démarche est indispensable et vous donne des droits

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. **Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire.** Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

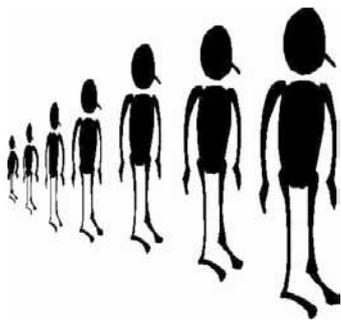
Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à votre mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.



Vous pouvez contacter le Bureau du service national de Strasbourg par téléphone au 03 90 23 37 70 ou par E-mail, bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr

POPULATION LEGALE DE NOTRE COMMUNE



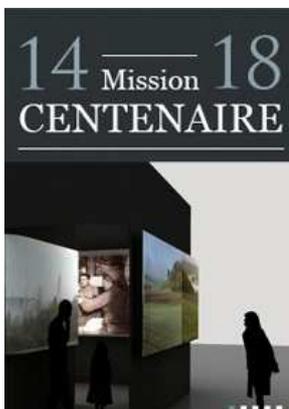
La population d'une Commune se décompose de la manière suivante :

- La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la Commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la Commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la Commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la Commune.
- La **population comptée à part** comprend :
 - les militaires des forces françaises de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air logés dans des casernes, camps ou assimilés de la commune et qui n'ont pas de résidence personnelle dans la commune ;
 - les élèves internes des lycées, collèges, grandes écoles, établissements d'enseignement spécial, séminaires et tous établissements d'enseignement publics ou privés avec internat, y compris établissements d'éducation surveillée de la commune et qui n'ont pas de résidence personnelle dans la commune ;
 - les détenus vivant dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
 - les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune ;
 - les personnes vivant dans une collectivité de catégorie 1 à 8 d'une autre commune et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune ;
 - les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés hors internats et collectivités, recensés dans une autre commune et ayant déclaré avoir une autre résidence personnelle dans la commune.

Aussi la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 s'établit de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| • Population municipale : | 928 |
| • Population comptée à part : | 24 |
| • Population totale : | 952 |

PREPARATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914 – 1918



Dans le cadre de la préparation du Centenaire du début de la 1^{ère} Guerre Mondiale (1914-1918) et dans le but d'apporter des témoignages concrets dans les établissements scolaires, le « comité de pilotage » du centenaire de la guerre 1914-1918, dirigé par Mme Dominique LAURENT, sous-préfète de l'arrondissement de Molsheim, cherche à recenser les chroniques scolaires (Schulchroniken), paroissiales ou communales concernant la Grande Guerre, pas uniquement sur le plan « militaire », mais également du point de vue politique, économique, social, culturel, religieux, ...

Aussi, si vous avez quelques éléments sur cette période de notre histoire, veuillez prendre contact avec M. Grégory OSWALD, Conservateur du Musée de la Chartreuse de Molsheim au 03 88 49 59 38.

QUELQUES RAPPELS DE CIVISME



CIMETIERE :

- la poubelle du cimetière n'a pas été mise en place pour recueillir les déchets verts (gazon, branchages...).
- Les déchets verts du Cimetière sont à déposer dans la remorque située à côté de la poubelle verte et sont destinés à être compostés.

NETTOIEMENT :

- il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu de veiller à **la propreté des rues et trottoirs devant son habitation**. Notre cadre de vie ne sera que plus agréable et accueillant.



STATIONNEMENT :

Nous rappelons de ne pas stationner devant les portes d'entrée, à l'intersection des rues et sur les trottoirs prévus pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.

BRULAGE DES DECHETS :

- **Le brûlage de déchets ménagers et assimilés** est interdit dans l'enceinte des habitations. En ce qui concerne les déchets verts (feuilles, gazon...), ces derniers peuvent être compostés. Il est inutile de préciser que les odeurs et la fumée sont à l'origine de beaucoup de troubles de voisinage.



LES CHIENS :

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun cas divaguer dans les rues du village, pour la sécurité de tous. En cas d'accident votre responsabilité sera engagée.

ATTITUDE CITOYENNE

Déjections, déjections.....

Elever un chien demande de la patience, apporte certainement des joies, mais engendre également des responsabilités. Il faut à tout prix veiller à ce que les animaux ne dégradent pas les espaces publics ou privés.

Ayez un comportement responsable, ne gênez pas la vie des autres, un simple geste suffit : prendre un sac et ramasser.



LAVAGE DES VOITURES AUX FONTAINES



Le lavage des voitures aux fontaines du Holtzbrunne (haut et bas) est interdit par arrêté du Maire. En effet, les eaux de lavage des voitures se répandent dans la nature et sont source de pollution en raison des produits qu'elles contiennent (savon, détergeant, hydrocarbures...).

COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :



Le lundi 22 avril 2013
dès 4 heures du matin

Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

NOUVEAUX ARRIVANTS



Le droit local rend obligatoire l'inscription en Mairie à tout nouvel arrivant au sein de notre village. La déclaration d'arrivée dans notre collectivité permettra d'une part de vous associer à notre vie locale (vaccination, bibliothèque, liste électorale, matinée nouveaux arrivants ...) et d'autre part de programmer et de planifier l'évolution de notre village (école primaire ...).

ANIMATION SELECT'OM

Le Sélect'om de Molsheim organise le vendredi **12 avril 2013 à 19h00** une conférence sur le compostage à la salle des séances de la Mairie de Wasselonne.



En effet, ce procédé permet de réduire les déchets des usagers tout en obtenant un engrais de qualité.

A l'issue de cette réunion des composteurs subventionnés par le Sélect'om seront vendus aux usagers.



AFFAIRES JURIDIQUES



Le Permis de Construire de la Boucherie FELLRATH, rue des Jardins, a été retiré suite à un recours des familles ZUNIGA et DENNI auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

La décision par M. Romain FELLRATH de ne pas poursuivre une action en justice qui se serait révélée longue et pénible, décision suivie par la Commune a donc entraîné la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 7 décembre 2012 de condamner la Commune de Soultz-les-Bains à verser au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative :

- la somme de 500,00 euros (cinq cent) à M. et Mme Alphonse DENNI
- la somme de 1 000,00 euros (mille) à M. et Mme Ruben ZUNIGA

M. Romain FELLRATH a également été condamné à verser la somme de 500,00 euros (cinq cent) à M. et Mme Alphonse DENNI.

INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SOULTZ-LES-BAINS PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (SDAUH)



Comme indiqué dans le Bulletin d'Information Communal N° 267 du mois de décembre 2012, le Conseil municipal a décidé en date du 1^{er} juin 2012 de confier l'instruction de ces demandes au Conseil Général, par l'intermédiaire du SDAUH (Secteur Départemental d'Aménagement d'Urbanisme et d'Habitat) de Molsheim-Strasbourg.

Aussi, depuis le 1^{er} février 2013, vous avez deux interlocuteurs clairement identifiés, l'instructeur et son assistant, pour vous accompagner dans vos démarches.

L'instructeur assure un passage bimensuel en commune. Il conseille les élus et les candidats à la construction sur les règles applicables notamment au regard du document d'urbanisme de notre commune.

Il n'a pas vocation à remplacer le constructeur ou l'architecte en charge du projet.

Aussi, le prochain passage de l'instructeur, M. Sylvain ROUX, se déroulera le **mardi 16 avril 2013 de 14h00 à 15h00**.

Vous avez la possibilité de rencontrer notre instructeur durant cette permanence, uniquement sur rendez-vous, lors des permanences qui auront lieu les mardis en semaine paires de 14h00 à 15h00.

Les rendez-vous sont à prendre en Commune par l'intermédiaire de notre secrétaire de Mairie.



ATELIERS MUNICIPAUX

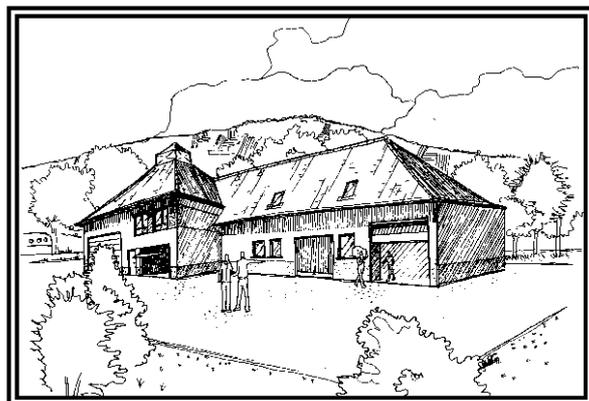
Le Permis de Construire des Ateliers Municipaux a été délivré en date du 16 juin 2005 et bénéficie d'un subventionnement de l'Etat de 71 623,20 euros au titre de la Dotation Globale d'Equipement en date du 28 juin 2002.

Le Conseil Municipal a approuvé la construction de ce bâtiment communal par délibération du Conseil Municipal N° 07/02/2005 en date du 28 janvier 2005.

La construction de ce nouveau bâtiment public, les enjeux et la description des locaux ont fait l'objet du BIC N° 227 et était consultable sur le site Internet de la Commune.

Le terrain s'avère être le plus approprié, puisqu'il regroupera les équipements suivants :

- Stock de matériaux
- Stock du sel de déneigement
- Benne de collecte sélective du verre



Les travaux projetés consistent en la réalisation d'un bâtiment unique regroupant plusieurs fonctionnalités décomposées comme suit :

- Une partie du bâtiment créée sera attribuée aux pompiers de la Commune et aussi aujourd'hui à la future protection civile pour le rangement du véhicule de secours.
(Surface = 71,02 m²)
- Une autre partie, à vocation technique, sera constituée d'un garage communal pour le tracteur, d'un atelier, d'un grenier de stockage qui nous permettra de localiser sur un seul site notre stockage, aujourd'hui répartis dans de multiples locaux, soit publics, soit privés.
(Surface = 306,90 m²)
- La troisième partie est composée des sanitaires et d'un local de réunion. Ces deux éléments sont partagés entre la Commune, les Sapeurs Pompiers et la protection civile
(Surface = 32,56 m²)
- La dernière est la possibilité future de réaliser un logement servant de gardiennage pour les ateliers et les autres locaux communaux à proximité.
(Surface = 104,60 m²)



L'ensemble des travaux ont été exécutés par les conseillers volontaires et les citoyens bénévoles, hormis la charpente et la couverture.

3 ans ont été nécessaires, samedi après samedi, nécessitant du temps et des compétences techniques, sous la surveillance d'un bureau de contrôle technique (SOCOTEC) et d'un SPS (sécurité-protection santé (Sté PRESENTS)). Une compétence technique certifiée conforme par des organismes agréés pour éviter tout

risque de bricolage. Un engagement valorisant pour ces volontaires certes pas assez nombreux parmi nos citoyens et certains conseillers municipaux.

Un engagement qui a créé une convivialité, une vie d'équipe, un engagement citoyen et qui a permis de réaliser des économies importantes pour notre budget communal.

L'engagement au sein d'une collectivité ne passe pas que par des mots et des intentions verbales, il se manifeste également par l'engagement physique, par l'effort concret au service de nos concitoyens.

Si chaque Soultzois consacrait 4 heures de son temps au service de la collectivité, soit un samedi matin par an l'image de notre collectivité en serait changée, du point de vue travaux et humains.

Nos chantiers redémarrent ce samedi par l'aménagement d'un point de vue au réservoir et la reprise des chantiers aux ateliers, alors je vous remercie d'avance pour votre participation à notre effort commun.

LA MEMOIRE EN MARCHÉ : LE CIMETIERE MILITAIRE RUSSE ET ITALIEN



Nos anciens Soultzois connaissent tous l'existence du cimetière militaire russe situé en zone civil près du Kaltebrunne. Lors de la conception du Sentier des casemates par MM. Philippe BURSTCHER et Guillaume EHRISMANN en 2000, il avait été décidé d'installer un panneau signalant l'existence d'un cimetière militaire russe et italien.



Sur le panneau figure toujours aujourd'hui le texte suivant :

« Ici étaient enterrés les prisonniers russes et italiens décédés au camp de la Feste Kaiser Wilhelm II pendant la seconde guerre mondiale. Leurs corps étaient inhumés à l'extérieur de la Feste car jugés indignes de reposer à l'intérieur d'une enceinte militaire allemande. En 1952, ils ont été exhumés pour être transférés au cimetière militaire mixte de Haguenau (Bas-Rhin). Il n'est pas certain que tous les corps aient été retrouvés. Prière de respecter ces lieux en souvenir des victimes. »

Peu de traces existent au sein de nos archives municipales, hormis quelques lettres qui font état du mauvais entretien du cimetière en 1952. Le temps passe et les souvenirs s'estompent peu à peu.

Depuis quelques années, un groupe de travail, pilotés par la Commune de Soultz-les-Bains, destiné à réunir toute information relative à ce cimetière s'est constitué et regroupe les membres suivants :

- ⇒ M. Guy SCHMITT, Maire de la Commune de Soultz-les-Bains et Vice-président de la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
- ⇒ Mme Mireille HINCKER, Déléguée Générale du Souvenir Français pour le Bas-Rhin
- ⇒ M. le Colonel (H) Dominique JAGOT, Président du Souvenir Français du Comité de Molsheim
- ⇒ M. Matthieu MOSER, Adjoint au Maire de la Commune de Soultz-les-Bains, Chargé de la Commission « Culture et Patrimoine » de la Commune de Soultz-les-Bains

- ⇒ M. Alain ROTH, Président de l'association « Patrimoine Soultz-les-Bains »
- ⇒ M. Auguste SCHMITT, représentant la Société d'Histoire de Mutzig et Environs
- ⇒ Le Docteur Raphaël TOLEDANO, Médecin et Historien

Avec l'aide de M. Evgeniy SOLOZHENKIN, Professeur à Saint-Pétersbourg

Tout démarre en 2007-2008, lorsque la Russie décide de numériser dix millions de ses documents archivés. Evgeniy Solozenkhin entame alors des recherches sur son grand-père, dont il finira par apprendre la mort en Allemagne, pendant la guerre.

Ses connaissances dans notre langue l'amènent par la suite à être sollicité pour traduire quelques documents français. Ce qui le conduira jusqu'en Alsace, sur la piste des prisonniers russes morts près de la Feste Kaiser Wilhelm II.



Grâce aux recherches menées par Evgeniy Solozhenkin depuis 2010 dans les archives russes, 243 prisonniers soviétiques morts pendant la Seconde Guerre Mondiale près de Soultz-les-Bains (à côté de Molsheim) ont pu être identifiés. Ce pan d'Histoire est quelque peu méconnu, mais les nazis avaient transformé des bâtiments proches du fort de Mutzig en un camp où, en plus de Soviétiques d'une dizaine de nationalités, ils emprisonnèrent aussi des Italiens, tous utilisés comme force de travail.

De passage en Alsace, Evgeniy Solozhenkin, par ailleurs grand maître d'échecs, a été accueilli le 28 février dernier sur ces lieux de souvenir qu'il découvrait. Il s'est ainsi rendu au « cimetière russe », un terrain actuellement en friche où les nazis firent enfouir les corps d'au moins cent Soviétiques qu'ils jugeaient indignes de reposer dans le Feste Kaiser Wilhelm II, enceinte militaire allemande. Avec l'autorisation de l'armée les délégations italienne et russes ont pu observer les vestiges des bâtiments qu'utilisaient les Allemands comme lieu d'internement.



Un dépôt de gerbe au monument des victimes de guerre, sur le parvis de l'église a clôturé cette journée, en présence de Mme Dominique LAURENT, Sous-Préfète de Molsheim, M. Alexandre BOURDINE, Consul de Russie, M. Marco Filippo TORNETTA, Consul d'Italie, Mme Laurence JOST, Conseillère Générale, M. Alphonse TROESTLER, Mémoire régionale, M. Raymond BERNARD, Maire de Mutzig et les membres du Groupe de travail, après que les trois hymnes de la Russie de l'Italie et de la France ne soient joués.

Le fronton de la Mairie arborait aussi les couleurs des trois nations.

Le terrain du Cimetière sera prochainement mis à disposition de la Commune pour y établir un lieu de mémoire et ériger une stèle en mémoires des prisonniers russes et italiens décédés au Fort de MUTZIG et inhumé à Soultz-les-Bains.

Le terrain vient d'être débroussaillé par notre équipe municipale pour permettre une dépollution pyrotechnique par l'entreprise DIANEX, les 15 et 16 avril prochain.

NOS RECHERCHES CONTINUES

Nous sommes à la recherche de toutes informations écrites ou verbales qui nous permettra de faire évoluer nos recherches : n'hésiter pas à contacter M. Stéphane SCHAAL, en Mairie (03 88 38 10 24) ou à rejoindre notre groupe de travail.

TRAVERSEE DE SOULTZ-LES-BAINS : C'EST PARTI, A PARTIR DU 15 AVRIL 2013

Entreprises retenues

Lots	description	Entreprises Retenues		Montant du marché T.T.C.
Lot 0	Maîtrise d'Œuvre	BEREST ACTE 2 PAYSAGES L'ACTE LUMIERE	  	49 992,80 €
Lot 1	Voirie	TRANSROUTE		757 030,16 €
Lot 2	Réseaux secs	SPIE EST		410 157,97 €
Lot 3	Espaces verts	NON ATTRIBUE		
Lot 4	Contrôle extérieurs	LABOROUTES		6 714,94 €
Lot 5	SPS	ACE BTP		1 487,82 €
Lot 6	Feux de circulation	SPIE EST		40 875,80 €
TOTAL				1 266 259,49 €

TRAVERSEE DE SOULTZ-LES-BAINS : UN CHANTIER IMPORTANT

LE CHANTIER :

Réseaux secs à partir du 15 avril 2013 (France Télécom, Haut Débit, Eclairage Public, Gaz,...)

Voirie (Chaussée, trottoirs et caniveaux) à partir du 3 juin 2013

Interviennent également sur ce chantier la Communauté des Communes de la Région Molsheim-Mutzig et l'Electricité de Strasbourg.

Pose du revêtement définitif durant les vacances de la toussaint 2013.



LA CIRCULATION :

Circulation alternat par feux, vitesse limitée à 30 km/h, risques de bouchons pendant toute la période de chantier.

Fermeture à la circulation de la rue de Saverne du 15 juillet au 24 août 2013.



L'INFORMATION :

**Exposition au public à la Mairie
Dimanche 7 avril 2013, jour du référendum, de 8h00 à 18h00.**

Cette présentation sera suivi d'une réunion avec les riverains et les commerçants, courant avril.



LE COÛT :

Le montant des travaux est arrêté à la somme de 1 266 259,49 €.

LES PRECISIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERES :

⇒ BIC du Mois de Mai (Parution fin avril)

 Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30
Vendredi sur rendez-vous



LES BENNES DE COLLECTE

Pour les verres :
Chemin du moulin et à Biblenheim

COLLECTE des PAPIERS ET DES PLASTIQUES

- Lundi 22 avril 2013
- Lundi 27 mai 2013
- Lundi 24 juin 2013
- Lundi 22 juillet 2013
- Lundi 26 août 2013
- Lundi 23 septembre 2013
- Lundi 28 octobre 2013
- Lundi 25 novembre 2013
- Lundi 16 décembre 2013

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la collecte sont disponibles en Mairie.

OBJETS ENCOMBRANTS

Pour une collecte à domicile et gratuite de vos objets réemployables, appelez **EMMAÛS** au 0800 600 215 (N° vert gratuit depuis un poste fixe), sinon veuillez contacter le **Select'om** au 03.88.47.92.20.

DONS DU SANG (18 h 30 à 20 h 30)

- Mardi 16 juillet 2013
- Mardi 8 octobre 2013

SITE INTERNET

Consultez le site Internet de Soultz-les-Bains :
www.soultz-les-bains.fr

Ecrivez-nous : **mairie@soultz-les-bains.fr**

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

(A : Accord – R : Refus – T : Accord Tacite)

Demandeur	Objet	Décision
Auberge du Biblenhof	Changement de destination de 2 chambres et d'un atelier d'artiste 2, rue de Biblenheim	R : 09/01/2013
M. Alain VAUDOIS Société MEDIATER	Construction d'un immeuble d'habitation Rue de Molsheim	A : 16/01/2013
M. Jean-Paul GROSHENS	Fermeture d'un Sas d'entrée par du vitrage 5, rue du Château d'eau	A : 12/02/2013
M. Alain VAUDOIS Société MEDIATER	Transfert de Permis de Construire Rue de Molsheim	A : 12/02/2013
M. Bernard KREMER	Remplacement d'une palissade en bois de la grange par des agglos 25, rue Saint Maurice	A : 28/02/2013
Mme Géraldine VELTEN-ELCHINGER	Rénovation d'une grange et réalisation de 2 logements 1, rue des Charrons	A : 28/03/2013

QUELQUES DATES A RETENIR :

- Dimanche 7 avril 2013 à partir de 8h00
Référendum
A la Mairie, salle des séances
- Vendredi 26 avril 2013 à 20h00
Cinéma – Ernest et Célestine
Au Hall des Sports
- Dimanche 28 avril 2013
Grand concours amateurs annuel
A l'étang de pêche de l'APPMA, rue du Moulin
- Jeudi 16 mai 2013 à 19h30
Vaccination DT POLIO
A la Mairie, Secrétariat
- Jeudi 13 juin 2013 à 19h30
Vaccination DT POLIO
A la Mairie, Secrétariat
- Dimanche 16 juin 2013
Marathon du Vignoble 2013
Rue de Saverne
- Jeudi 20 juin 2013 à 19h30
Vaccination DT POLIO
A la Mairie, Secrétariat